

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 29 (1888), p. 393-400

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1888__29__393_0

© Société de statistique de Paris, 1888, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1888.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1888.

SOMMAIRE. — La Réforme des hypothèques : M. Gimel. — La Péréquation de l'impôt : M. Keigall. — La Marine marchande à vapeur en France, par M. O. Keller. — La Situation financière des communes, par M. de Crisenoy. — Les Résultats statistiques du dénombrement de 1886, par M. V. Turquan.

La séance est ouverte à 9 heures $\frac{1}{4}$, sous la présidence de M. André Cochut.

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre est adopté.

Il est procédé à l'admission d'un membre nouveau :

M. François BERNARD, dont la candidature avait été soutenue à la dernière séance par MM. E. Tisserand et T. Loua, est élu à l'unanimité membre titulaire de la Société.

M. le Président rappelle à la Société qu'il y aura lieu de procéder, dans la séance du 19 décembre, à l'élection des membres appelés à compléter le Bureau et le Conseil pour l'année 1889.

Conformément à l'article 6 du Règlement, le Conseil a désigné au choix de la Société les membres ci-après désignés :

Président M. Paul LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut, en remplacement de M. André Cochut, président sortant en vertu de l'article 7 des Statuts.

Vice-président. . . M. Jules DE CRISENOY, membre du Conseil, en remplacement de M. Paul Leroy-Beaulieu, proposé pour la présidence.

Membres du Conseil . MM. BEAURIN-GRESSIER et GIMEL, en remplacement de M. de Crisenoy, proposé pour la vice-présidence, et de M. le Dr Jacques Bertillon, membre sortant en vertu des Statuts.

En communiquant cette liste, M. le Président fait observer qu'en vertu de l'ar-

ticle 6 du règlement, toute candidature proposée par cinq membres au moins est de droit ajoutée à la liste du Conseil, pourvu qu'elle soit conforme aux articles 5 et 8 des Statuts, et transmise au Secrétaire général dans le délai de 8 jours.

M. le Secrétaire général fait une rapide analyse des ouvrages et documents offerts à la Société.

Il cite tout d'abord : le beau volume que le Ministre du commerce et de l'industrie vient de publier sous le titre de *Résultats statistiques du dénombrement de 1886*, dont il a déjà été rendu compte dans le numéro de novembre, et à propos duquel M. V. Turquan fera dans la séance de ce jour une communication étendue, avec cartes et diagrammes à l'appui.

Il commente ensuite, en peu de mots, l'*Annuaire statistique de la ville de Paris*, publié sous les auspices du Préfet de la Seine par notre collègue, M. le Dr Jacques Bertillon, chef des travaux de la statistique municipale. Cet ouvrage important, qui ne contient pas moins de 945 pages, renferme tous les renseignements qu'on peut désirer sur la topographie, la population et l'administration de la capitale. Une table alphabétique très détaillée permet de se retrouver aisément au milieu de tant de richesses accumulées.

M. Bartel Sollay fait hommage à la Société d'une suite de ses études physiologiques et sociales, ayant pour titre : *la Voix du sang*.

Notre collègue, M. Martinet, lui offre un volume sur la question de l'*Impôt du revenu*, et M. Claudio Jeannet, un travail sur l'*Assurance obligatoire*.

Parmi les ouvrages étrangers, M. le Secrétaire général distingue la *Statistique judiciaire de l'Italie*, et celle de l'*Immigration italienne* ; l'*Annuaire statistique de la ville de Berlin*, et l'*Annuaire du Japon*, pour l'année 1886 ; un superbe volume enrichi de cartes et diagrammes sur le dénombrement de la population de Santa-Fé, etc., etc.

Une mention spéciale doit être accordée à l'*Annuaire statistique de la Russie*, dont la troisième année nous a été adressée par M. Troinitzky, directeur du comité central de statistique de l'Empire. Ce volume est suivi d'un appendice rédigé en français, où sont consignés les principaux résultats de l'Annuaire. Pour le moment, il suffira de dire que la population effective de l'Empire russe, le grand-duché de Finlande y compris, est bien près d'atteindre le chiffre respectable de 109 millions (108,787,235 habitants).

La correspondance renferme une lettre de M. A. Liégeard qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

M. GIMEL annonce avoir reçu l'ouvrage de M. de Saint-Genis, sur la *Réforme des hypothèques*, dont il a été chargé à la précédente séance de faire le compte rendu. Il demande, à cette occasion, qu'il lui soit adjoint, pour faire cette étude, MM. Fournier de Flaix et Paul Chalvet. (*Adopté.*)

M. KERGALL demande la parole pour faire une motion qui se rattache au projet d'impôt sur le revenu.

Ce projet, dit-il, ne vise jusqu'à présent qu'un impôt de superposition, mais ses auteurs ont la prétention d'en faire un instrument d'égalisation et de péréquation des charges fiscales.

Avant de songer à égaliser les charges de cette nature qui pèsent sur les diverses branches de l'activité nationale, n'y aurait-il pas lieu de commencer par déterminer les charges actuelles, en d'autres termes, de préciser les inégalités existantes ?

Il est une industrie, spécialement surimposée et pour laquelle le compte de ces charges spéciales n'a jamais été sérieusement entrepris, c'est l'agriculture. Il semble que la Société de statistique ne sortirait pas de son rôle, en confiant à une commission prise dans son sein le soin de déterminer ce compte.

M. le Président dit que la Société n'est pas à même d'entreprendre en commission un travail aussi important, et qu'avant de prendre une détermination à ce sujet, il conviendrait que M. Kergall voulût bien présenter un rapport complet qui pourrait servir de base à une intéressante discussion.

M. KERGALL se rallie à cette manière de voir et promet de rédiger le rapport qui lui est demandé.

M. O. KELLER désirerait présenter quelques observations au sujet d'un article relatif à la marine marchande du globe, qui a paru dans notre Journal, sous la signature Max Hoffmann.

Il convient que l'auteur a soigneusement cité les sources de son travail. Il se permettra toutefois d'en contester les résultats en ce qui concerne le nombre et la force en chevaux des bateaux à vapeur de nationalité française.

M. Hoffmann, s'appuyant sur les données du *Bureau Veritas*, en porte le nombre à 433, jaugeant ensemble 724,252 tonneaux. Or, d'après les renseignements transmis au ministère des travaux publics par les commissions de surveillance fonctionnant dans les divers ports de mer, la statistique des bateaux à vapeur qui ont navigué sur mer, en 1886, pour le service des voyageurs et des marchandises se résume comme il suit :

Nombre de bateaux à vapeur	713
Tonneaux de jauge	678,581
Chaudières	3,384
Machines à vapeur	786
Chevaux-vapeur effectifs	487,867
Moyenne par bateau	952 tonneaux de jauge. 684 chevaux-vapeur.

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les appareils auxiliaires installés sur les bateaux pour la manœuvre des treuils, des pompes, etc., qui se composent de 411 chaudières et 2,648 machines d'une force de 24,000 chevaux-vapeur. Ils ne comprennent pas non plus 64 bateaux de pêche ou de plaisance jaugeant ensemble 5,377 tonnes et disposant d'une puissance de plus de 7,000 chevaux.

Il n'est pas sans intérêt de comparer cette situation à celle qu'on a constatée il y a sept ans.

En 1879, le matériel de la navigation maritime à vapeur en service se composait seulement de 471 bateaux, 889 chaudières et 234,000 chevaux-vapeur effectifs.

La marine marchande à vapeur a donc pris un essor remarquable. Le nombre des bateaux a augmenté de 242 (près de 50 p. 100), et, en outre, leur force moyenne s'est élevée de 497 chevaux-vapeur à 684, ce qui correspond à un accroissement de puissance de près de 38 p. 100 par bateau. Quant à la force vapeur de l'ensemble des bâtiments, on voit qu'elle a plus que doublé dans le court espace de sept années.

A ce propos, M. Keller cite les quatre derniers transatlantiques qui vont du Havre à New-York, et dont la puissance est de plus de 7,000 chevaux. Il n'y a donc pas lieu d'attacher trop d'importance aux résultats moyens.

M. LOUA dit qu'il est facile d'expliquer la différence qui vient d'être constatée entre les relevés du ministère des travaux publics et ceux du *Bureau Veritas* : le ministère comptant tous les navires quels que soient leur tonnage et leur emploi, tandis que le *Bureau Veritas* ne relève que les navires de plus de 100 tonnes qui se livrent au commerce, après avoir assuré leurs marchandises.

M. LEVASSEUR estime que rien n'est plus difficile que de faire une statistique internationale de la marine marchande; d'abord, comme l'a déjà fait remarquer M. Loua, les comptes varient suivant les pays, les uns comptant tous leurs navires sans exception, les autres négligeant ceux qui sont au-dessous de 25, 50 et même 100 tonnes. D'autre part, il y a les mêmes dissemblances pour le tonnage : les uns comptent le tonnage brut, les autres le tonnage net; d'autres, enfin, le tonnage évalué mathématiquement ou par le système Morson. Il y a là bien des précautions à prendre, et il est difficile d'être positivement fixé à cet égard.

M. CHEYSSON partage l'opinion de M. Levasseur, et ses récentes études lui ayant permis de jeter quelque lumière sur cette question difficile, il annonce qu'il sera en mesure, dans la prochaine séance, de communiquer à la Société une note sur ce sujet.

M. DE CRISENOY dépose sur le bureau, au nom du Ministre de l'intérieur, le tableau de la situation financière des communes pour l'année 1888. C'est le dixième travail de ce genre qui ait été publié par le ministère, et, comme les précédents, le volume actuel est établi sur les budgets primitifs ou de prévision. Il n'en fait pas moins connaître les revenus des communes, ainsi que le nombre et la valeur des centimes additionnels aux contributions directes, divisés en centimes ordinaires, centimes pour insuffisance de revenus et centimes extraordinaires.

Comme on pouvait le prévoir, le nombre des centimes ordinaires n'a pas varié, mais il n'en est pas de même des centimes pour insuffisance de revenus et des centimes extraordinaires qui, après avoir diminué en 1884, ont repris leur marche ascendante.

L'honorable membre dit qu'il aura à revenir sur cette question. Il se propose également d'appeler l'attention de la Société sur la nouvelle loi des syndicats des communes, qui motivera, de sa part, une communication spéciale pour une des plus prochaines séances.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Victor Turquan sur la *Statistique du dénombrement*.

M. TURQUAN commence par déclarer qu'il n'est pas dans son intention de traiter à fond la question du dénombrement, cette question ayant été traitée et fort bien traitée, en ce qui concerne la population de droit, par M. Cheysson, et en ce qui concerne la population de fait, par M. T. Loua. Il se bornera à mettre en lumière les points saillants de cette vaste opération à l'aide d'un certain nombre de diagrammes et autres figurations graphiques qui lui paraissent avoir l'avantage d'éveiller l'attention, de faire toucher du doigt les résultats du calcul; il indiquera, en même temps, dans quelle mesure ces résultats généraux se modifient dans les diverses parties de la France. Il ajoute que c'est ce dernier point qui l'a le plus séduit, car c'est par les particularités qu'on entre le plus avant dans l'étude des mœurs ou de l'état social du pays.

L'un des faits qui résultent du dénombrement, c'est l'envahissement croissant

des étrangers en France. Quelle que soit l'opinion qu'on se fasse sur les avantages ou sur les dangers de cette immigration, le Gouvernement lui-même a dû s'en préoccuper, et ce qui le prouve, ce sont les mesures qu'il a prises récemment à l'égard des étrangers, dont un grand nombre sont nés sur notre territoire, et évitent néanmoins les obligations imposées à l'ensemble des citoyens.

M. Turquan a dressé, à cet égard, plusieurs cartes qui permettent de se rendre compte, *de visu*, de la manière dont les étrangers se répartissent sur notre sol national.

S'agit-il des Anglais, on les voit en grand nombre dans le Pas-de-Calais, en descendant vers Paris. On constate également leur présence dans certains départements dits à villégiature, comme les Basses-Pyrénées et les Alpes-Maritimes.

Les Allemands qui, avant la guerre, étaient si nombreux chez nous et principalement en Alsace-Lorraine, n'ont pas tardé à reprendre leur chiffre d'autrefois. C'est dans les départements avoisinant les provinces annexées qu'on en rencontre le plus; il y en a également beaucoup à Paris, à Lyon et même à Bordeaux.

Les Belges forment la plus puissante colonie étrangère qu'il y ait dans notre pays. Dans le Nord, ils sont si nombreux qu'à eux seuls ils pourraient constituer un département d'une certaine importance; l'invasion belge, si considérable dans le Nord et les Ardennes, descend jusqu'à Paris. On n'en trouve que très peu au delà de la Loire.

Les Italiens qui, jadis, ne dominaient que dans les départements méditerranéens, se répandent maintenant un peu partout. Ils sont néanmoins en très petit nombre dans les régions du Centre et de l'Ouest.

Quant aux Espagnols, ils semblent se confiner dans les départements du Midi, de la Gironde aux Pyrénées-Orientales, à l'exception toutefois de l'Ariège, où ils ne peuvent que difficilement pénétrer faute de moyens de communication (1).

Les Suisses qui autrefois n'étaient nombreux que dans le département du Doubs, sont répandus maintenant autour de ce département, à Paris et dans les départements limitrophes.

Il importait de faire une carte générale des étrangers. Cette carte, établie cette fois, non sur les nombres absolus, mais sur le rapport des étrangers à la population totale, a été construite sur le principe des courbes de niveau. La conclusion qu'on en tire, c'est que, Paris excepté, qui reçoit un nombre considérable d'étrangers de toute nationalité, la plus forte proportion des étrangers se rencontre dans les départements frontières. A cet égard, le centre et le nord-ouest de la France sont pour ainsi dire tout à fait en dehors de ce courant.

Passant à un autre ordre d'idées, M. Turquan met sous les yeux de l'assemblée un certain nombre de spécimens de représentation graphique de la population par âge, par sexe et par état civil.

Ces pyramides d'âges offrent un grand intérêt, en ce qu'elles indiquent, à chaque dénombrement, l'état successif de la population résultant de l'action combinée de

(1) En ce qui concerne les Espagnols, M. Turquan ayant exprimé son étonnement du nombre assez considérable d'Espagnols qui résident dans le département de la Marne, M. HENNEQUIN fait remarquer que cela doit tenir à la fabrication des bouchons à champagne, industrie pour laquelle les Espagnols sont particulièrement recherchés.

l'extinction naturelle des générations et des événements anormaux qui ont pu l'affecter.

C'est ainsi qu'en examinant, dans la pyramide de 1886, la couche de 15 à 20 ans, on y trouve la trace du déficit qui s'est produit dans les naissances en 1870 et 1871. C'est également à l'aide de cette pyramide qu'on peut constater, comme l'a déjà fait M. Levasseur, que les femmes de 20 à 25 ans présentent un écart qui ne peut s'expliquer que par de fausses déclarations; les femmes éprouvant beaucoup de difficulté à accuser un âge qui les exposerait, suivant le proverbe, à coiffer sainte Catherine. (*Hilarité.*)

Mais c'est surtout quand on examine le phénomène par département, qu'on se trouve amené à faire d'intéressantes observations.

Une des pyramides les plus curieuses est celle de la *Creuse* où la population adulte et principalement celle du sexe masculin se trouve absolument disloquée, par suite de l'absence temporaire des ouvriers en bâtiment qui s'est faite à une époque précédant de très près le dénombrement. La figure aurait été tout autre si le recensement avait été effectué en décembre.

Les *Basses-Pyrénées* offrent une émigration différente de celle de la *Creuse*, en ce qu'elle n'est pas temporaire. Sa pyramide offre également un déficit, mais cela entre les âges de 25 à 40 ans.

Les *Hautes-Alpes* offrent de 20 à 25 ans un excédent extraordinaire du sexe masculin qui semble dû à la forte garnison de Briançon et des autres forteresses de la région.

Le *Finistère* s'appuie sur une base très étendue, motivée par le grand nombre de ses naissances. Sa population maritime lui fournit de 20 à 25 ans un fort excédent d'adultes des deux sexes.

L'*Eure*, au contraire, qui se distingue par sa faible natalité, s'appuie sur une base très courte; mais ce département est un de ceux où la mortalité est la plus faible à tous les âges, par suite la pyramide affecte la forme d'un dôme presque droit jusqu'aux âges les plus élevés.

A cet égard, le Lot-et-Garonne ressemble à l'*Eure* et sa pyramide affecte la même forme.

La *Seine*, qui est un département d'immigration en même temps que de faible natalité, offre un excédent d'adultes tellement prononcé, que la figure affecte la forme d'une lance.

Ces déformations s'accroissent sur la ville de Paris, mais elles sont remarquables quand on descend à l'arrondissement. C'est ainsi que l'arrondissement de l'Élysée offre sur une base très rétrécie, qu'explique le petit nombre de ses enfants, un excédent extraordinaire d'adultes surtout dans le sexe féminin. Nulle part on ne trouve tant de veuves. Le 20^e arrondissement, au contraire, celui de Ménilmontant, qui renferme une population presque tout entière autochtone, est figuré par une pyramide qui se confond presque avec celle de la France entière.

On aurait pu multiplier ces types, ils suffisent cependant pour se rendre compte de l'extrême variété de la composition de notre population par âges. Ces figures en disent plus que le texte le plus développé.

M. Turquan rappelle que ce qui caractérise principalement le dénombrement de 1886, c'est la constatation qui y a été faite pour la première fois du nombre d'enfants par famille; mais il fait observer qu'il ne s'agit ici que des enfants légitimes

vivants au moment du recensement, et non des enfants que les familles ont pu perdre antérieurement.

Sans vouloir entrer dans les détails que comportent cette question et pour lesquels il renvoie au volume même du dénombrement, il se contentera de montrer quelques figures qui spécifieront le phénomène suivant divers cas.

La figure principale qui se rapporte à la France entière indique que les familles qui n'ont qu'un enfant sont les plus nombreuses, elles sont suivies immédiatement de celles qui en ont deux. Viennent ensuite les familles sans enfants, et successivement, en diminuant rapidement, celles qui en ont 4, 5, 6, 7 et plus.

Les autres cartes permettent de dire que ce sont les familles de mariés où l'absence d'enfants vivants est la plus rare, et encore faut-il ajouter que, dans ces familles, il y a bien des ménages qui n'ont pas d'enfants, parce que leur mariage est trop récent.

Les familles de veufs ou de veuves qui n'ont pas d'enfants vivants, sont naturellement plus nombreuses que dans le cas précédent. Quant aux divorcés, on peut dire que près de la moitié des ménages n'ont pas d'enfant.

M. Turquan achève sa communication en fournissant quelques détails sur la répartition par département des professions en général et sur celle des domestiques. En ce qui concerne cette dernière répartition, il dit que le grand nombre des domestiques tient moins à la richesse qu'à certains usages locaux. C'est ainsi, par exemple, que la Lozère, département pauvre, est celui qui offre la plus forte proportion de domestiques.

L'honorable membre termine en exprimant le regret de n'avoir pu, faute de temps, présenter un certain nombre de cartes et diagrammes sur la section du volume relative à la population de droit. Il y a là tout un ordre de faits non moins intéressants que les premiers, mais qui exigeraient, de sa part, des développements dans lesquels l'heure avancée ne lui permet pas d'entrer aujourd'hui. Il tient, d'ailleurs, toutes ces cartes à la disposition de la Société qui pourra en profiter pour son exposition. (*Applaudissements.*)

En regagnant sa place, M. Turquan reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.

M. CHERVIN s'associe à M. Levasseur pour féliciter le service de la statistique générale des progrès très réels et très importants accomplis dans la publication des résultats du dénombrement.

A propos du chiffre de 20 p. 100 des mariages sans enfants, M. Chervin fait remarquer que ce chiffre, ainsi que l'a dit M. Turquan, est loin de représenter le nombre des mariages stériles. Il va sans dire, en effet, qu'il ne faut pas accuser d'infécondité les ménages constitués dans les neuf mois qui ont précédé le dénombrement. On ne peut pas non plus adresser le même reproche à un grand nombre de ménages qui n'avaient pas d'enfants vivants au jour du dénombrement parce que la mort les leur avait enlevés. Malheureusement nous ne trouvons ni dans le dénombrement ni dans la statistique annuelle des documents permettant de défalquer ces nombreux ménages qui avaient de bonnes excuses pour justifier l'absence d'enfants au jour du dénombrement. Mais si nous manquons de documents positifs pour faire ce calcul rigoureux, on pourrait cependant l'établir approximativement au moyen des documents puisés dans la statistique démographique de la ville de Paris, si habilement dirigée par M. le Dr Jacques Bertillon.

M. Chervin a trouvé, dans l'Annuaire statistique de la ville de Paris, qu'en 1882, sur 10,000 déclarations faites au moment de la mort d'un des époux, 1,114 familles, après avoir eu 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 enfants et plus, les avaient tous perdus et, par conséquent, figurent dans le dénombrement comme ménages sans enfants.

En appliquant cette proportion à la totalité des ménages français, on trouve que sur 10,425,321 ménages, il y en a 1,161,350 qui, après avoir eu des enfants, les ont tous perdus. Donc, en retranchant ce nombre de 1,161,350 familles qui n'ont plus d'enfants — mais qui en ont eu — du nombre de 2,073,005 familles recensées comme ménages sans enfants, on reconnaît qu'en fin de compte il n'y a que 911,625 ménages qui n'ont jamais eu d'enfants, ce qui permet de fixer à 8 p. 100 le nombre des ménages *probablement* stériles. Ce chiffre ne concorde pas exactement avec celui fourni par divers médecins français et étrangers, d'après les statistiques dressées par eux sur les cas de leur clientèle particulière.

On trouve, en effet, dans de très intéressantes communications faites récemment à l'Académie de médecine par MM. Lagneau et Carpentier, que la proportion des unions stériles est de 10 à 12 p. 100, mais il y a lieu de remarquer que ces statistiques s'appliquent le plus ordinairement à des ménages qu'on pouvait à l'avance suspecter stériles, ce qui fait très probablement augmenter la moyenne obtenue par ces savants praticiens ; M. Chervin pense donc qu'on peut accepter le chiffre de 8 p. 100 comme l'expression véritable de la stérilité des mariages français.

Passant ensuite à la répartition géographique des familles suivant le plus ou moins d'enfants qu'elles possèdent, M. Chervin fait remarquer qu'un certain nombre de départements, qui ont le moins d'enfants, figurent également parmi ceux où les inscrits réformés du service militaire sont les plus nombreux. Tels sont : l'Eure, l'Oise, l'Orne et la Seine-Inférieure. Il semblerait donc que dans ces régions non seulement les familles ont peu d'enfants, mais encore ces enfants sont dans de déplorables conditions de santé.

M. le Président fixe ainsi qu'il suit l'ordre du jour de la prochaine séance :

Rapport de M. Kergall sur le *projet d'impôt sur le revenu*.

Communication de M. Ch. Juglar sur les *variations des prix*.

D'autres communications sont annoncées :

La Statistique de l'industrie minérale, par M. Henry Duhamel.

Un Centenaire économique, 1789-1889, par M. Alfred Neymarck.

Les Syndicats de communes, par M. de Crisenoy.

La séance est levée à onze heures et demie.
